



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 24 septembre 2013  
18 heures 30

-----

CS/MG

N° 001578

Service Animation  
Jeunesse - Contrat  
Enfance Jeunesse -  
Approbation du  
programme d'actions  
non éligibles 2013

Affiché le :

Le mardi 24 septembre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, Mme Hélène MARTINEZ, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Caroline ALLENE, M. Dominique MARIANI-VAUX, Mme Françoise RIPOLL, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, Mme Corinne PAIOCCHI

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Pierre BOYER donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Hélène MARTINEZ, Mme Leïla BECHICHE donne pouvoir à Mme Aurore SALETTI, M. Etienne FOURQUET donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Pierre STOUVENEL donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX donne pouvoir à Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Christian PANOT

**ABSENTS** : Mme Amina ELKHATTABI

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil la délibération n°001273 du 29 novembre 2011 approuvant la signature d'une convention d'objectifs et de financement, le contrat enfance jeunesse pour une durée de quatre ans, entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales, et la Mutualité Sociale Agricole.

Ce contrat s'adresse aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les règles de financement du contrat enfance jeunesse distinguent:

-Les actions éligibles et contractualisées dont l'objectif reste l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

-Les actions non éligibles maintenues au titre du contrat avec un taux de dégressivité annuel fixé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole

Ces actions sont:

Associations	Libellé	Montant
LE GOUT DE LIRE	Atelier lecture	2 000
APAS	Animation contes et rue animation globale et coordination	8 000
MJC	Le point information jeunesse	11 500
SKA BARRE	Initiation aux arts du cirque	2 800

Le montant des actions réalisées par les associations s'élève à 24 300.00 €  
Les conventions avec les associations partenaires de la commune, de la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole sont présentées au conseil.

Il est rappelé au conseil que les dépenses sont subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole avec application d'un montant annuel forfaitaire de dégressivité calculé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

En conséquence, il est demandé au conseil de délibérer pour approuver le programme des actions 2013 réalisées par les associations ainsi que les conventions et à autoriser Monsieur Le Maire à les signer

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**APPROUVE** le programme des actions 2013 réalisées par les associations.

- ~ LE GOUT DE LIRE
- ~ ASSOCIATION POUR L'ANIMATION SOCIALE
- ~ LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
- ~ SKA BARRE

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les dites conventions

**APPROUVE** le montant total de la dépense à la charge de la commune de 24 300.00 € au bénéfice des associations, conformément à la répartition mentionnées ci-dessous

Associations	Libellé	Montant
LE GOUT DE LIRE	Atelier lecture	2 000
APAS	Animation contes et rue Animation globale et coordination	8 000
MJC	Le point information jeunesse	11 500
SKA BARRE	Initiation aux arts du cirque	2 800

**DIT** que la somme est inscrite au budget primitif 2013.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**